

Caisse-maladie et accidents
CHRÉTIENNE-SOCIALE

Etes-vous personnellement
bien assuré ?

TÉL. 20 50 47

16, rue des Chaudronniers

L'une chante, l'autre pas (pas vraiment...)

Habitant le centre ville (et membre de l'AHCVV = Association des Habitants du Centre et de la Vieille Ville) j'ai évidemment sauté sur l'article (qui avait de plus les honneurs d'une manchette) qui mettait à la une la limitation du trafic automobile au Bourg-de-Four.

Ce n'est pas exactement le contenu informatif de cet article que je conteste (quoique le parking St-Antoine ne soit pas prévu sous l'ancienne prison mais sous la promenade du même nom, avec accès depuis le boulevard Jaques-Dalcroze). A propos d'une mesure aussi importante, pour nous qui habitons ce sanctuaire de la pollution automobile, votre journaliste (j'espère par méconnaissance) n'a pris la peine de s'informer qu'auprès d'un seul des groupements qui s'occupent des intérêts du centre ville. Or, celui-ci n'a, à ma connaissance, jamais marqué de désirs particuliers d'une réelle limitation du trafic routier en Vieille Ville parce qu'il continue à croire que l'afflux de voitures privées est synonyme d'essor du commerce.

Au contraire, l'AHCVV, qui à titre de rappel était l'instigatrice de l'Initiative pour les zones piétonnes, ne cesse de se démener pour que l'habitat traditionnel soit maintenu au cœur de la ville et que les conditions de vie de ses habitants ne deviennent pas plus calamiteuses. Et c'est sans nul doute grâce à elle que le Bourg-de-Four va être rendu à l'espace piétonnier.

Il est souhaitable que nous n'en restions pas là. L'urbanisme de la Vieille Ville se prête très mal à la circulation routière. La voiture gangrène les villes, dévore l'espace et s'avère être un des moyens qui favorise la transformation du centre de la cité en galerie marchande. A quand la rue Chausse-Coq enfin rendue aux piétons, et la Place St-Pierre, ainsi que tout le tour de la Cathédrale, aux flâneurs, aux jeux, aux enfants? A quand une rue résidentielle le long de la rue de la Rôtisserie?

A. GALLET

COURRIER DES LECTEURS

Lettre de lecteur envoyée au Journal de Genève, à propos de l'article du 10.11.86: «Habitants de la Vieille Ville. Bourg-de-Four: L'aménagement idéal»

Royaume Vacances
MET LE MONDE
ET SES TRESORS
A VOTRE PORTEE
14, Rue Etienne-Dumont - Tél. 21 76 21 / Genève



Fouchault l'Opticien

lunettes jean lafont
5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE
1204 GENÈVE
TÉLÉPHONE (022) 28 22 11

pinocchio
Sélection de jouets
10, Etienne-Dumont Téléphone 20 40 47

EMILIO AMBASZ
19 février - 19 mars

SAN ANTONIO BOTANICAL CONSERVATORY · TEXAS U.S.A

JOURNAL DES HABITANTS
DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (AHC.V.V.)

NUMÉRO 30 · FÉVRIER 1987 · Parait 5 fois par an
Editeurs responsable: Pierre-Yves JORNOD, Alain GALLET, Roman JUON
Régie des annonces: Pierre A. MONNET

Editorial

Tiens, ça change de formule!

Vous tenez dans les mains la première ébauche, encore imparfaite, du nouveau journal de l'AHCVV. La différence n'est pas dans l'esthétique du projet, mais dans son contenu.

Il nous fallait doubler sa surface pour rendre compte de la quantité de problèmes qui agitent notre quartier. Ce dernier est le nœud de la ville et de la vie genevoise: être ou ne pas être au centre de la ville semble un enjeu vital pour des groupes d'intérêt extrêmement puissants. Comme il n'est pas extensible, on cherche à en modifier la composition interne. La cohabitation entre les habitants, les commerçants et le secteur administratif devient de plus en plus précaire.

Nous, habitants, formons le «tiers monde» d'une ville qui se transforme sans que nous puissions réellement agir sur ce processus. Le journal, en parlant des modifications du tissu urbain, des contradictions qui tous les jours y naissent, devrait devenir le moyen essentiel de notre représentativité. C'est un instrument de démocratie. C'est l'assurance que le débat

ne reste pas l'apanage des bâtisseurs de galeries marchandes et de centres administratifs, ainsi que des parkings qui en sont le corolaire.

Vous trouverez dans chaque numéro des reflets de l'activité de l'association, nos prises de position «officielles», des articles de réflexion rédigés par des membres du comité et, nouveauté, un espace BLANC qui vous est destiné. Il est ouvert à vos contributions écrites, critiques, qui pourraient concerner aussi bien l'activité de l'AHCVV que n'importe quel problème VOUS paraissant important. Appelons-le: **PAROLES**.

Nous voudrions aussi ouvrir le journal à la vie du quartier telle qu'elle s'exprime dans les diverses associations qui en font la richesse (crèches, ludothèque, musées, etc): nous n'aimerions pas seulement nous opposer à ce qui se fait à nos dépens, mais encourager le retour de la convivialité.

Nous vous remercions de ne pas ménager vos critiques et de vous investir avec nous dans cette expérience.

PAROLE...

J-A 1200 GE 3
POUR CHANGEMENT
D'ADRESSE: A.H.C.V.V.
RUE SAINT-VICTOR, 4
1206 GENÈVE

● Carte orange des TPG Fr. 45.-
● Plaques vélos
(au lieu de Fr. 7.-) Fr. 5.90

AGENCE AST
16, rue des Chaudronniers

L'agence est ouverte:
du mardi au vendredi,
de 13 h à 17 h 45,
☎ 022 29 29 44

SchoTT
encadreur

2, rue Calvin
1204 Genève
tél. 21.00.50

ALHAMBRA - ALHAMBRA

Le 15 décembre dernier, lors de l'Assemblée générale de l'AHCVV M. Grobet a offert en primeur, et en pâture, la teneur du projet définitif du Conseil d'Etat concernant la parcelle située derrière l'Alhambra.

Depuis 1914, lorsque furent détruites les constructions de cet emplacement, pour des motifs de salubrité publiques, la parcelle, qui est propriété de l'Etat, est libre, à la façon genevoise, c'est-à-dire aménagée en parking provisoire. Plusieurs projets furent imaginés. Mais c'est l'initiative des commerçants, déposée en mars 1980, qui mit définitivement le feu aux poudres. Elle demande que le site soit aménagé selon une requête en autorisation de construire préalable déposée auprès du Département des travaux publics par les promoteurs même de l'initiative. Cette requête, qui fut d'ailleurs refusée en février 1980, parce qu'elle était incompatible avec le caractère de la Vieille Ville, prévoit:

- un parking de près de 700 places, qui est en fait l'objectif central de la construction
- des commerces et des bureaux sur des surfaces importantes
- sur les hauteurs, environ 45 appartements
- L'Alhambra, évidemment, se doit de disparaître.



La première remarque, qui justifie en partie la longueur et la complexité des débats, est que l'initiative comporte une ambiguïté juridique qui aurait dû depuis longtemps la faire déclarer **anticonstitutionnelle**. Elle ne consiste pas en un projet de loi, ni en une demande de légiférer. Elle porte sur la **réalisation** d'un projet de construction, ce qui est du ressort de l'Exécutif cantonal. Cette situation permettra que soit déposé un recours au Tribunal fédéral, si l'initiative est, malgré tout, validée par le Grand Conseil lors de sa prochaine séance.

Pour en revenir à ce qui nous concerne de près, il est malheureusement impossible de retracer ici le cheminement des débats et la succession des projets. Leur complexité

est à la mesure des enjeux. La parcelle de l'Alhambra est le dernier lieu de passage et de liaison non bâti, entre la basse et la haute ville, entre celle du commerce et celle dite des habitants. Le moment, de plus, est crucial puisque le centre de la ville est devenu l'objet de spéculations et d'investissements qui semblent sans limite. Dès 1983, le Conseil d'Etat fut l'arbitre de cette situation délicate. Sa politique tient tout entière dans le mot compromis. Compromis face aux initiateurs, compromis face à la démesure architecturale que la parcelle suscite dans les projets de certains architectes, compromis dans le dosage entre logements, commerces, parkings. Le Département des travaux publics, dut établir un programme qui précise ses intentions pour l'aménagement du site, dont les principes sont les suivants:

- la construction d'un parking de 600 places est irréalisable pour de simples raisons d'accès. Le nombre maximal de places est fixé à 350, ce qui selon l'ingénieur cantonal de la circulation et le Département de Justice et Police est déjà trop élevé.
- L'Alhambra doit être conservé, comme le recommande d'ailleurs le Conseil municipal.

- De façon générale, la densification de la construction doit être limitée. Logique contraire à celle d'intérêts privés qui auraient rentabilisé au maximum le m², sachant que celui-ci coûte Fr. 15.000.-

Bref: l'harmonie d'un projet léger. Ce programme a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire préalable, qui lui fut délivrée en **avril 1985**.

Toutefois les milieux d'architectes (Interassar) regrettent qu'il n'y ait pas eu de concours. «Par pur idéal?», se demande M. Grobet. L'idée du concours est acceptée, à condition qu'il vise à améliorer le projet du Conseil d'Etat. Les résultats du concours furent très médiocres. L'architecte d'un des projets primés fut cependant

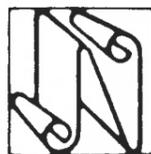
associé à la redéfinition du nouveau projet, qui tient compte des idées surgies lors du concours, et dont les grandes lignes sont:

- le maintien de l'Alhambra qui est reconverti en salle de spectacle, ce pour quoi elle a été bâtie
- la construction d'un parking souterrain dont le nombre de places oscille encore entre 250 et 350, parmi lesquelles une certaine serait réservée aux habitants de la Vieille Ville. Les abonnés (commerçants, etc.), transférés du parking sous-lacustre, occuperaient le reste



- des appartements, une trentaine, le long de la rue Calvin
- l'espace, entre l'Alhambra et les immeubles de la rue Calvin, sur le dessus du parking, serait aménagé en place ouverte sur laquelle donneraient, de plein pied, les vitrines de quelques commerces.
- légèrement surélevé, dans l'alignement des jardins existants, se trouvera le jardin de la crèche qu'il est prévu de construire dans les rez-de-chaussée des immeubles de la rue Calvin
- adossé au mur nord de l'Alhambra (mur aveugle), il pourrait être envisagé la construction d'un café, disposant d'une terrasse sur la place
- les gabarits ont été encore réduits. Les traitements de façades ont fait l'objet de recherches minutieuses afin de les harmoniser au mieux avec les constructions de la Vieille Ville. Le choix de ne rien bâtir le long de la Pélisserie délimite bien la frontière entre basse et haute ville. La densification faible, promet, selon les maquettes, une réussite très équilibrée.

En ce qui concerne l'Alhambra proprement dit la position de M. Grobet est extrêmement claire. Il l'affirma avec une virulence d'autant plus grande que la Ville, à la suite d'une motion de 3 députés, venait de remettre en cause sa décision de ne pas le détruire, laissant la porte ouverte à un réaménagement complet du site. Selon M. Grobet la destruction de l'Alhambra serait désastreuse. Le bâtiment est en bon état, et immédiatement exploitable. Les réformes à apporter concernent l'intérieur (p.ex. les installations sanitaires). Sa dimension est idéale; elle peut accueillir 600-700 personnes. C'est la dernière salle de cette dimension. De surcroît, elle pourrait être louée à des prix très modestes, ce qui la destinerait aux mouvements culturels locaux (AMR, p.ex.). La reconstruction d'une salle identique coûterait, au bas mot, Fr. 15.000.000.-. Pour M. Grobet, il y a là une certaine forme de scandale: pourquoi démolir quelque chose qui est en parfait état? N'a-t-on pas assez détruit à Genève, et souvent d'une manière éhontée? Et, corrélativement, qui peut se permettre de jeter Fr. 15.000.000.- par la fenêtre? L'Etat, en tous les cas, non, qui devrait urgemment construire une nouvelle maternité, des cycles d'orientation dignes de ce nom, une station d'épuration des eaux...



papeterie nyffeler

9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

POST SCRIPTUM

1. A la fin de l'Assemblée générale, le vote concernant l'Alhambra fut unanimement en faveur de son maintien.
2. Entre temps, un comité contre la démolition de l'Alhambra s'est constitué. L'AHCVV y est représentée. Ses trois buts recourent le contenu des projets énoncés ci-dessus: opposition à un grand parking, oui à une salle polyvalente à usage culturel, oui à des logements à prix abordables.
3. Nous reviendrons dans le prochain numéro du journal sur la position que prend l'AHCVV dans le débat sur l'Alhambra, sur les critiques qu'elle pourrait formuler à l'égard du projet du Conseil d'Etat, sur les suggestions qu'elle aura imaginées à propos de l'aménagement de la zone comprise entre la place du Perron et le bout de l'Alhambra.

Clémence... pour la Clémence

Les bruits les plus inquiétants circulent depuis la fermeture pour rénovation de «la Clémence», chère au cœur des habitants de la Haute Ville. Afin d'en savoir plus, quelques membres du comité de l'AHCVV ont rencontré récemment son propriétaire. Il en ressort un certain nombre d'éléments rassurants: la rénovation respectera l'aspect intérieur et extérieur que nous connaissions (boiseries, sol du rez-de-chaussée, etc). Les principales modifications seront la pose d'une ventilation, l'installation d'un chauffage central et l'amélioration de la terrasse. La clientèle diurne du quartier, qui vient lire son journal en buvant un café, ne sera pas dépay-sée, si ce n'est par le changement de personnel. Au 1er étage, toutefois, le pub sera transformé, sans qu'on sache encore si il y aura un bar ou un petit restaurant. Dans tous les cas, «La Clémence» ne deviendra pas un club, et encore moins un club privé.



Le bruit dans le secteur Pélisserie-Rôtisserie

Lassés de subir plusieurs nuits par semaine le bruit, les éventuelles bagarres et les salissures provoqués par certains visiteurs de la Vieille Ville, plusieurs habitants des rues de la Pélisserie et de la Boulangerie ont créé une nouvelle association pour chercher une solution à ce problème.

Gagnez du temps et de l'argent, imprimez chez TEX!

Photocopie - Photocomposition - Offset - Sérigraphie - Atelier de graphistes
Dactylographie - Adressage et distribution d'imprimés.

Affiches - Posters - En-têtes de lettres
Etiquettes autocollantes - Enveloppes - Circulaires - Jeux de factures
Brochures - Thèses - Prix courants - Cartes - Menus.



4, rue du Port, 1204 Genève
Téléphone (022) 21 60 50

1, place Saint-Gervais, 1201 Genève
Téléphone (022) 32 67 04

Téléphonez-nous, votre publicité exprimera votre image de marque, vos objectifs en s'adressant particulièrement à votre cible de clients.

Les supports les plus appropriés pour améliorer vos résultats vous seront proposés.

Nous vous déchargerons de la gestion administrative et du contrôle du bon déroulement de vos campagnes.

Nos intentions
Nos propositions
Votre bénéfice

Publicité



Pierre A. Monnet

14, Grand Rue - 1204 Genève Tél. 96.59.13

Ne vous laissez pas submerger...



Nous comprenons fort bien cette réaction, mais il ne nous semble pas inutile de rappeler certaines évidences:

Le bruit et les nuisances annexes atteignent un seuil inacceptable
Mais:

La solution ne réside probablement pas dans une multiplication des descentes policières à grand spectacle. La présence d'un ou deux policiers à l'heure de la fermeture des dancings a un effet apaisant et moins provocateur (et la provocation suscite toujours en retour l'agitation).

La Vieille Ville a toujours été un centre d'animation. Tout en cherchant une cohabitation aussi harmonieuse que possible entre les activités qui s'y déroulent et les habitants qui y résident, il serait illusoire de vouloir y recréer l'atmosphère des quartiers d'habitation périphériques, cités-dortoirs dont le manque d'animation ne conviendrait pas à la vocation d'un centre urbain.

Dans cette perspective, il faut insister sans relâche auprès des autorités municipales (la ville est propriétaire de plusieurs bâtiments du secteur) pour que les nouveaux habitants soient formellement mis en garde des inconvénients liés à l'habitat dans un quartier de ce type.

Il serait erroné de critiquer «en bloc» les propriétaires de cafés et de dancings dont plusieurs s'efforcent depuis longtemps de limiter les nuisances qu'ils provoquent. Pourtant, certains d'entre eux ne jouent manifestement pas le jeu, en vendant par exemple des boissons à l'emporter qui encouragent les consommateurs à aller boire dans la rue, sous les fenêtres des habitants.

Pour notre part, nous continuerons à privilégier la négociation et le respect des justes revendications de chacun. Nous attendons beaucoup des nouvelles mesures que nous avons exigées du Département de Justice et Police: fermeture effective des rues à la circulation la nuit (pose de chaînes dès lors que les panneaux d'interdiction sont sans effet). Nous allons proposer la pose d'affiches rappelant la présence d'habitants et incitant les visiteurs à faire preuve de réserve et de respect. A propos des salissures, nous proposerons - cela a l'air d'un gag mais c'est sérieux! - la construction de vespasiennes à proximité de ces rues, car depuis la fermeture de celles de la Cour-Saint-Pierre, la Haute Ville n'a plus de toilettes publiques. Nous insisterons auprès des autorités responsables pour que l'on refuse toute nouvelle autorisation d'ouverture d'un dancing ou d'une boîte de nuit. Enfin, si problème il y a, ne trouve-t-il pas son origine dans le manque d'animation de Genève? Le secteur Boulangerie-Pâtisserie n'est-il pas victime du fait qu'il est un des rares lieux de rencontre à échelle humaine de la ville?



106, 108, 110 et 112 rue du Rhône

Depuis bientôt 2 ans, ces immeubles sont vides, leurs habitants ayant été déplacés dans d'autres quartiers sous prétexte du début imminent de travaux de rénovation et d'aménagement.

Pourtant à ce jour aucun projet, aucun indice d'une quelconque rénovation n'a vu le jour. Laissera-t-on se dégrader davantage des immeubles où l'on pourrait faire un grand nombre d'appartements familiaux? Attend-on que l'état déjà précaire de bâtiments non entretenus n'oblige à les démolir tout à fait?

A cette heure, les anciens habitants de ces immeubles n'ont reçu aucune réponse satisfaisante et voient s'éloigner toujours plus le jour d'un retour dans leur quartier.



PARKINGS AU CENTRE VILLE: Frénésie et frémissement

Nous lisions l'autre jour, tranquillement, un article du Journal de Genève, qui rendait compte des conclusions de la Commission du Grand Conseil à propos de la recevabilité de l'initiative pour l'aménagement du site de l'Alhambra déposée par les commerçants.

Un chapitre du commentaire de F. Buffat troubla quelque peu les eaux de notre calme lecture. La citation est nécessaire: «Un oui à l'initiative populaire des commerçants obligerait dès lors le Conseil d'État à modifier sa politique. Ce serait aussi un sérieux coup de pouce à tous les autres projets de parkings, qui dorment dans les tiroirs du Département des travaux publics: Pré-l'Evêque, Observatoire, Saint-Antoine, Place des Bergues, Villereuse, agrandissement du sous-lacustre, second sous-lacustre sur la rive gauche, etc...». Les trois petits points, et le etc. sont les bienvenus. Ça abrège. Mais on ne sait pas ce qu'ils cachent. Ou nous nous trompons, parce que nous finissons par voir le «diable» partout, ou derrière pareille énumération se profile l'asphyxie du quartier. Et nous ne parlons pas seulement de nos chers poumons, sans doute si nécessaires, mais surtout parce que chaque parking construit donne des ailes aux secteurs administratifs et commerciaux, qui ayant plus de pouvoirs que les habitants finissent par les chasser.

Une ou deux questions résument tout: dans combien de cas des habitants furent-ils les initiateurs de projets de parking? Combien de commerces de première nécessité ont disparu ces 5 dernières années, et par quoi furent-ils remplacés?

[Nous ne sommes pas certains que la voie des urnes (voter pour ou contre un projet de parking) soit celle qui protège le mieux notre cadre de vie. L'exemple de l'Observatoire montre bien que les enjeux financiers sont tels, que leur puissance finit par ne rien respecter].

DE LA NEIGE! En octobre déjà...

Rue du Perron, le mardi 28 octobre, vers 16 h 00? une épaisse couche de neige recouvre les pavés de ce havre de paix. La magie du cinéma anticipe les largesses d'un hiver rigoureux.

Pour les besoins de son film, inspiré du roman de Milan Kundera «L'insoutenable légèreté de l'être», Philip Kaufman et une équipe technique d'une trentaine de personnes transformèrent la rue du Perron en studio de cinéma. Un personnage solitaire est absorbé dans la contemplation de la vitrine d'un antiquaire. Son regard est soudain attiré par la présence d'un chien, en laisse entre ses maîtres distants et distingués. Il cherche à s'approcher du chien, mais est rejeté par le passage violent, bruyant d'une balayeuse de la voirie. Bref, on peut se réjouir de voir à l'écran ce que le cinéma opère comme transformation de ce qui nous est familier. D'autres lieux de tournage furent choisis dans la Vieille Ville (entre autre la Place de la Madeleine, et le carrousel, la Palace Longemale et l'Hôtel de la Cigogne, la Clémence, défunte depuis...).



qui venait de terminer son cours du matin, sortit du bâtiment. L'eau pulvérisée jaillissait des tourniquets et retombait en fines gouttelettes sur la pelouse; il était d'excellente humeur. De l'université, il alla directement chez son amie. Elle habitait à quelques rues de là.

Il s'arrêtait souvent chez elle, mais toujours en ami attentif, jamais en amant. S'il avait fait l'amour avec elle dans son atelier genevois, il serait passé d'une femme à l'autre dans la même journée, de l'épouse à la maîtresse et inversement. Or, comme à Genève maris et femmes dorment à la française dans le même lit, il serait ainsi passé en quelques heures du lit d'une femme à celui de l'autre. A ses yeux, c'eût été humiliant l'amante et l'épouse et, finalement, s'humilier lui-même.

[Milan KUNDERA. - L'insoutenable légèreté de l'être. - Gallimard, 1984.]

Philip Kaufman, lui, est l'auteur d'un film qui fit vibrer, au printemps 1984,



Le roman de Milan Kundera, dont quelques chapitres se déroulent à Genève, introduit la ville par ses mots:

Genève est une ville de jets d'eau et de fontaines. On y voit encore dans les jardins publics les kiosques où jouaient autrefois les fanfares. Même l'université se trouve au milieu d'un parc. Franz,

les murs de l'Alhambra: «The right stuff», en français «L'Etoffe des héros». Le film retrace la conquête aventurière et le franchissement du mur du son, et les premiers vols des premiers astronautes américains, dans un climat où la (science) fiction prend peu à peu le dessus sur le traitement documentaire.

Spaghetti
FACTORY

FACTORY

Restaurant-Bar
13, rue de la Fontaine
Tel. 022/28 61 00

Ouvert dimanche à jeudi jusqu'à 01h00. Ouvert vendredi et samedi jusqu'à 02h00.

Cuisine chaude à toute heure.

BULLETIN D'ADHESION À L'A.H.C.V.V.

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville: (Cotisation annuelle Fr. 20.-)

Nom: _____

Adresse: _____

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V.
Rue St. Victor 4, 1206 Genève.



Tissus de Provence
Ameublements
Décoration - Cadeaux

16, rue Etienne-Dumont
Téléphone 206433

BLANCHISSERIE TEINTURERIE
M. et Mme G. Mori
Travail fait à la main Livraison
Tranchées-Net
3, rue Charles-Bonnet
Tél. 47.35.72
8 à 13h - 14 à 18h30
Ouvert le samedi 10h-19h

BURGNER

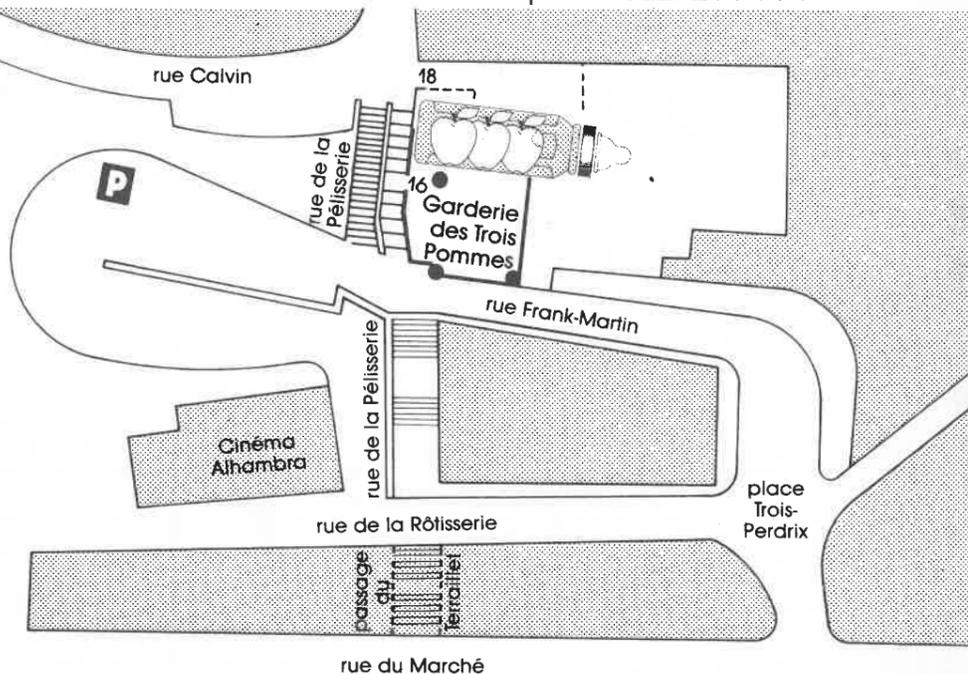
Atelier d'encadrement
d'art vitreux
entreprise de vitrerie,
stores, miroiterie

11, rue de l'hôtel de ville
1204 Genève, tél. 20.42.70

Atelier
21, rue prévoist-martin
1205 Genève, tél. 20.42.32

Garderie des **trois pommes**

16, rue de la Pélisserie - Téléphone 022/21 74 94



La Garderie des Trois Pommes, seule institution acceptant de garder des enfants non inscrits, lorsque les parents ont un rendez-vous, des commissions à effectuer, ou simplement lorsque leurs enfants ont envie de jouer avec d'autres petits, change actuellement de structure. Jusqu'ici, sa direction était assurée par le comité du jardin d'enfants «le Petit Bonheur», lui aussi dans le quartier. A partir du début de cette année, les Trois Pommes prennent leur indépendance et se dotent d'un comité spécifique.

La Garderie des Trois Pommes nous informe qu'à l'occasion de la création du nouveau comité qui s'occupera de la gérance de la garderie, une Assemblée générale aura lieu

MARDI 17 FÉVRIER,
A 20 H 30
A LA GARDERIE
(16, rue de la Pélisserie)

La présence de toutes les personnes intéressées par la bonne marche des «Trois Pommes» est nécessaire et bienvenue.

La Garderie



Place du Bourg-de-Four

Monsieur le Président,

Il nous faut revenir sur le problème de la circulation dans la Vieille Ville. Vous vous étiez engagé, au mois de septembre dernier, à mettre en place au plus vite les fameuses «boucles» visant à limiter le trafic de transit dans la Haute Ville. Nous vous avions promis, pour notre part de lever notre opposition au projet de parking sous la promenade St-Antoine.

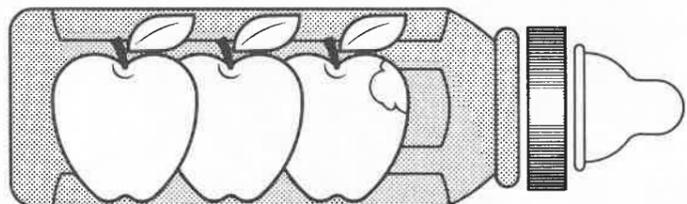
Aujourd'hui, force nous est de constater que rien n'est encore fait. Notre déception est grande. Notre association a agi dans le plus grand respect des règles démocratiques: nous avons réuni nos membres en assemblée générale à trois reprises en moins d'une année pour débattre du parking en question; nous leur avons expliqué que ce projet pouvait être exceptionnellement accepté car il permettait de régler favorablement certains problèmes du quartier (diminution du stationnement en surface, remise de la promenade St-Antoine aux piétons, éventuel agrandissement du préau de l'école des petits et, surtout, mise en place des boucles). Les membres de l'AHCVV ont été con-

d'un certain monstre du Loch Ness (tout le monde en a entendu parler, mais personne ne le voit). Selon les uns, la faute viendrait de la Société d'Art Public, qui refuserait l'aménagement du Bourg-de-Four tel qu'il est prévu, selon d'autres, certains auraient décidé d'attendre afin de faire pression sur l'Association Suisse des Transports (qui reste opposée au projet de parking). Quoi qu'il en soit, l'AHCVV en a assez. Elle a le sentiment d'avoir été flouée par les autorités. Voici, pour information, la lettre qu'elle vient d'adresser à M. ZIEGLER.

vaincus de votre volonté d'appliquer sans retard les mesures qui pouvaient être prises avant la construction du parking. Or, la première mesure - celle qui était la plus facile à réaliser dès lors que les projets étaient déjà mis au point - n'a pas encore fait l'objet d'un commencement de réalisation! Le sentiment dominant dans notre association est que nous avons peut-être été floués et que, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec nos accords, vous tergiversez. Nous savons que des opposition existent, mais ne peuvent-elles être réglées facilement?

Vous comprendrez certainement qu'il est urgent que ces boucles se fassent, faute de quoi il nous sera difficile désormais de persuader nos membres que le dialogue avec les autorités peut parfois être préférable au maintien d'une attitude pure et dure. La balle est donc dans votre camp, Monsieur le Président, et ce depuis de longs mois. Merci de bien vouloir démontrer votre volonté d'agir dans le respect des accords conclus.

L'AHCVV



Garderie des **trois pommes**

16, rue de la Pélisserie - Téléphone 022/21 74 94

Heures d'ouverture: lundi 13h à 17h
du mardi au vendredi 9h à 17h
samedi 9h à 13h

Tarifs: 1 heure Fr. 3.-
2 heures Fr. 6.-
3 heures Fr. 9.-